

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROELICH, M. GOERICH-
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 047/2005conseil

OBJET : EXTENSION DU PARC ECONOMIQUE DE LA SAUER

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, et notamment les compétences dans le domaine de l'économie,*
- *VU la délibération n° 025/2001 du conseil communautaire du 5 mars 2001 décidant officiellement d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté à Eschbach au lieu dit « Wasserloch »,*
- *VU la délibération n° 132/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 autorisant l'acquisition, par la communauté de communes, des terrains pour l'aménagement du parc économique de la Sauer et fixant le prix d'acquisition à 200 € l'are, toutes indemnités et frais dus aux propriétaires inclus,*
- *VU les délibérations du conseil municipal de la commune de Eschbach en date du 4 juillet 2001, des 25 octobre et 22 novembre 2002, relatives à la vente des terrains d'assise du futur parc d'activités,*
- *VU la délibération n° 053/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 validant le plan d'investissement du parc économique de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 054/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 portant création du parc économique de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 082/2002 du conseil communautaire du 17 juin 2002 attribuant les marchés négociés simplifiés limités de maîtrise d'œuvre du parc économique de la Sauer et autorisant le président à signer les marchés à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant,*
- *VU la délibération n° 085/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003 approuvant le règlement du parc économique de la Sauer, modifié par délibérations n° 102/2003 du 13 octobre 2003, n° 115/2003 du 24 novembre 2003, n° 048/2004 du 21 juin 2004, n° 103/2004 du 20 décembre 2004,*
- *CONSIDERANT les travaux réalisés sur la 1^{re} tranche du parc économique de la Sauer,*
- *CONSIDERANT les travaux de construction de l'hôtel d'entreprises de la Sauer et la vente progressive des terrains dans le cadre de cette 1^{re} tranche,*
- *CONSIDERANT que suite au projet d'implantation de l'entreprise Comepack au parc économique de la Sauer, il y a lieu d'étendre la voirie secondaire côté ouest (Eschbach) sur la longueur de la parcelle Comepack, sachant que le découpage initial prévoyait une parcelle d'environ 7000 m², et que l'implantation de l'entreprise Comepack nécessite une parcelle de plus de 10000 m²,*
- *VU l'avis du bureau en date du 7 mars 2005,*

...

- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

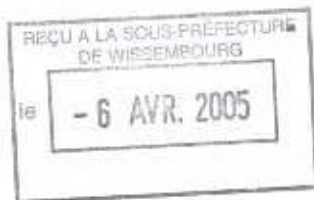
- **demande au président de présenter un avenant pour l'extension des VRD au droit de la parcelle Comepack, à l'occasion d'un prochain conseil,**
- **décide de procéder à l'extension du parc économique de la Sauer et d'engager les travaux d'aménagement des tranches 2 et 3 dudit parc économique ;**
- **autorise le président à entreprendre les démarches en vue de cet aménagement complémentaire, et notamment la lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 31 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.